

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-408

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	<i>N° 2021-408</i>

Projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac à Bordeaux - Bilan de la concertation - Décision - Approbation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier Les Aubiers-Le Lac est retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en tant que site d'intérêt régional. Ce quartier est également classé quartier prioritaire de la politique de la ville. Il fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU en avril 2020.

En plein cœur du quartier de Bordeaux Maritime, les Aubiers autrefois isolé et relégué aux confins de la ville se trouve aujourd'hui au centre d'un grand territoire qui s'est fortement développé. Le quartier des Aubiers, avec ses 3 800 habitants et ses 1 300 logements exclusivement sociaux, s'impose aujourd'hui comme la pièce d'articulation entre la ZAC du Tasta, Ginko, les Bassins à flots et la ZAC Ravezies. Le secteur possède de nombreux atouts : sa proximité avec les berges du Lac et les bassins à flots, sa desserte par le tramway, une sensation « verte » avec sa prairie et ses jardins familiaux, ses logements de bonne qualité, ses équipements, ses commerces, son tissu associatif, etc. Il reste néanmoins peu traversé et peu connecté aux projets urbains environnants.

Les enjeux du projet de renouvellement urbain sont d'enrayer le processus de dépréciation et les dysfonctionnements urbains qui caractérisent ce quartier, et redonner une attractivité globale au secteur.

Un premier projet urbain a été établi en 2012. Celui-ci a fait l'objet d'une actualisation en 2016 pour lui donner un second souffle. Le pilote de ce projet de renouvellement urbain est Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains. L'actualisation du projet urbain a été confiée au groupement d'étude FLINT dont la mission est de donner une nouvelle ambition au projet dont les contours avaient été définis en 2012.

La phase d'actualisation du projet portait sur les thèmes suivants : l'habitat, les espaces publics et les voiries, les équipements publics, le développement économique. Elle a également dû prendre en compte le porté à connaissance de la Préfecture de Gironde concernant les risques technologiques de la SAFT et arrêtant deux périmètres de danger fortement impactant pour le projet.

Elle a abouti à la création d'un nouveau plan guide joint à la présente délibération.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Par délibération n°2017-599 du 29 septembre 2017, le Conseil métropolitain a ouvert la concertation règlementée concernant le projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac à Bordeaux.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain des Aubiers tels que décrits dans la délibération du 29 septembre 2017 sont les suivants :

- Développer la mixité urbaine par le développement de l'activité économique.
- Désenclaver le quartier notamment par un maillage viaire paysagé de qualité tenant compte des qualités intrinsèques du territoire et le relier à la ville.
- Développer une plus grande mixité sociale notamment par des constructions nouvelles.

Au regard des objectifs précités, la délibération du 29 septembre 2017 a ainsi défini les modalités de la concertation :

- Un évènementiel le 30 septembre pour lancer la concertation auprès de tous : organisation sur une demi-journée d'une réunion publique, d'ateliers de travail avec les habitants etc.
- La mise en place de l'outil « Carticpe » : outil informatique « web » qui permettra à chaque habitant de faire des propositions quant à l'aménagement du quartier. Il constitue un complément de l'espace en ligne sur le site de la concertation de Bordeaux Métropole également mis à contribution.
- Des ateliers de travail (par thème) seront organisés ainsi que des réunions publiques ; ces ateliers mobiliseront des démarches et outils (balades urbaines, cartes géantes, jeu de plateau).
- La mise en œuvre d'une exposition permanente de l'avancement du travail sous forme de panneaux au point information présent sur le quartier ainsi qu'un recueil sur toute la durée de la concertation.

La durée de la concertation a été prolongée par arrêté du 30 novembre 2018 afin de permettre de mener à bien l'ensemble des modalités souhaitées et de tenir compte des attentes exprimées.

Par arrêté en date du 12 mai 2021, la clôture de la concertation réglementaire s'est effectuée le 21 juin 2021, et a été annoncée par affichage et publication à l'Hôtel de Ville, à la Cité Municipale, à l'Hôtel Métropolitain, à la mairie de quartier et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités du déroulement de la concertation sont détaillées dans le bilan de la concertation joint en annexe.

Le 30 septembre 2017 s'est tenu l'évènement de lancement de la concertation en présence du Maire de Bordeaux. En novembre 2017, un atelier de concertation a été organisé dans différents lieux du quartier (sortie des écoles, halls d'immeubles). A la suite de cette journée, 5 ateliers thématiques se sont déroulés de février à mai 2018 donnant lieu à des centaines de contributions codifiées dans l'outil de concertation numérique mis en place, « carticpe ». Le 24 novembre 2018, une réunion publique a permis de présenter le plan-guide établi à partir des ateliers de concertation. Le Conseil de Proximité des Aubiers du 25 février 2021 a permis de faire un point sur l'état d'avancement du projet et de présenter les adaptations rendues nécessaire par la zone de danger portée à notre connaissance par la Préfecture le 11 juin 2020.

Le processus de concertation a été complété par l'ouverture d'une exposition permanente à disposition du public au sein de la Maison du projet au cœur du quartier. Par ailleurs, la mise à disposition d'un recueil de contributions ainsi que le site Internet « participation » de Bordeaux Métropole ont parachevé le dispositif.

Enfin, le Conseil citoyen, association habitante créée en 2016 dans le cadre des dispositifs de la Politique de la Ville, a été activement associé tout au long de la démarche.

Comme détaillé dans le bilan joint en annexe, différents moyens de communication ont été mis en place afin d'informer la population de la démarche de concertation et d'annoncer les dates des réunions et ateliers :

- Publications sur les sites internet respectifs de Bordeaux Métropole (site « participation ») et de la ville de Bordeaux,
- Page Facebook du quartier Bordeaux Maritime,
- Affichage dans les principaux lieux publics du quartier,
- Distribution de flyers

3. LE BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

Le document se compose du rappel des modalités et des objectifs du projet, du déroulement de la concertation réglementaire et fait état des contributions des habitants ainsi que de leur prise en compte dans le projet.

Le bilan ci-annexé fait principalement état d'observations concernant les thématiques suivantes :

Espaces publics et espaces extérieurs : Des aménagements de convivialité et des aires de jeux à développer sur le quartier. Des nouvelles installations sportives sont attendues. La prairie est à préserver.

Déplacements : La volonté d'un plus grand nombre de liaisons en transports en communs depuis le quartier. Des préoccupations concernant le stationnement. Un apaisement de la circulation en cœur de quartier est espéré. Les liaisons douces sont à améliorer et à sécuriser.

Habitat : Une réhabilitation des bâtiments désirée. L'accès au logement depuis la rue est souhaité. Les nouvelles constructions sont attendues d'une hauteur mesurée et d'une architecture de qualité.

Equipements publics : Les équipements scolaires sont à repenser. L'offre d'équipements sportifs manque de diversité. La bibliothèque pourrait être agrandie et disposer d'un pôle numérique. Les habitants espèrent des synergies entre l'école du cirque et le quartier. L'emplacement de la crèche est apprécié.

Activités économiques : Des locaux pour les entrepreneurs et les artisans sont à prévoir. La clause d'insertion doit permettre d'offrir de l'emploi sur le quartier.

Commerces : Les commerces de proximité sont appréciés et leur maintien est plébiscité.

Services : Une présence policière à accroître. Un manque de signalétique pour les services publics, les associations, les équipements. Développer l'offre en locaux associatifs.

Pendant sa phase d'élaboration, le projet a ainsi évolué tenant compte des contributions de la concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2 ;

VU les dispositions des articles L.300-1, L.300-2 et L.103-2 du Code de l'urbanisme ;
VU la délibération n°2015/0745 du 27 novembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain pour les opérations d'aménagement ;
VU la délibération n°2017/599 du 29 septembre 2017 relative aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers et les modalités de concertation préalable ;
VU le bilan de la concertation du quartier des Aubiers ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation, en vue de lancer l'opération d'aménagement sur le Quartier des Aubiers,

CONSIDERANT que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération n°2017/599,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Les Aubiers-Le Lac joint à la présente délibération ;

Article 2 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU